

28 janvier
2025

#prévention #santé #lutte #hygiène

 SANTÉ

LA VILLE LANCE UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Saviez-vous qu'un couple de chats non stérilisés peut générer jusqu'à 20 000 descendants en seulement 4 ans ? Face au risque d'une prolifération exponentielle, la Ville de Miramas, responsable de la lutte contre la divagation animale, coordonne la gestion des chats errants avec l'association miramasséenne l'École du chat des Alpilles.

Fin 2024, la Ville obtenait de l'État une subvention de 16 816.40€, pour la stérilisation des chats errants jusqu'en juin 2025. Une aide qui a également permis d'acheter du matériel nécessaire à la capture des chats errants. Toute l'année, et ce depuis 25 ans, les bénévoles de l'association attrapent les chats errants pour les stériliser et les identifier, avant de les relâcher sur site s'ils n'ont pas été adoptés.

Qu'est-ce qu'un chat errant ?

Un chat errant est un animal qui vit en dehors des foyers humains, sans propriétaire, et qui n'a pas de domicile fixe. Ces chats vivent souvent en groupe, ce qui favorise leur reproduction rapide et la prolifération incontrôlée. Il peut s'agir de chats perdus, abandonnés ou issus de portées sauvages.

Propriétaires de chats, pensez à les identifier !

Depuis 2012, l'identification des animaux de compagnie, y compris des chats, est devenue obligatoire. Le fait de détenir un animal non identifié peut entraîner une amende de 750€.

L'identification des chats, qu'elle soit réalisée par puce électronique ou tatouage, permet non seulement de faciliter le retour à leur propriétaire en cas de perte, mais également de contrôler la prolifération des populations félines. En effet, un chat identifié peut être rapidement pris en charge et restitué à son domicile. Cela permet également d'éviter que des chats identifiés soient confondus avec des animaux errants et capturés lors des campagnes de stérilisation.

Si vous êtes propriétaire d'un chat, veillez à ce qu'il soit correctement identifié. Ce geste simple est primordial pour assurer sa sécurité et contribuer à une gestion responsable des populations félines.

L'importance de stériliser votre chat

De nombreux chats errants proviennent en réalité de chats ayant des propriétaires. En effet, beaucoup de ces animaux ne sont pas stérilisés, ce qui conduit à une prolifération incontrôlée. La stérilisation est donc un geste essentiel pour limiter la population féline et éviter que des chats non désirés ne finissent errants. Si vous êtes propriétaire d'un chat, veillez à le faire stériliser afin de contribuer à une gestion plus responsable de la population féline.

La stérilisation des chats présente plusieurs avantages :

- Amélioration du bien-être des chats.
- Réduction de la prolifération féline : moins de naissances de chatons non désirés.
- Lutte contre les nuisances : diminution des perturbations sonores (miaulements excessifs) et olfactives (marquage urinaire).
- Prévention des risques d'accidents et de maladies : moins d'errance, moins de bagarres, et réduction des risques de

transmission de maladies.

- Respect de la faune locale : moins d'impact sur les écosystèmes environnants (oiseaux, rongeurs...).

Le déroulement de la campagne de stérilisation

De février à juin 2025, les bénévoles de l'association L'École des chats, seront mobilisés pour attraper les chats errants non identifiés vivant en groupe sur la ville. Une fois capturés, ils seront stérilisés, identifiés (conformément à la législation en vigueur depuis 2012), puis relâchés sur leur site d'origine s'ils ne peuvent pas être adoptés.

Attention : tout chat errant capturé et non identifié ne pourra être réclamé par un particulier après le traitement.

Les gestes à adopter face à un chat errant

Si vous croisez un chat errant, il est important de ne pas tenter de le nourrir ou de l'adopter de manière spontanée. Contactez directement l'association L'École des chats des Alpilles, qui saura prendre en charge l'animal pour le stériliser et l'identifier. En cas de doute, vous pouvez également signaler sa présence à la municipalité.



Quand les chats ne sont pas stérilisés, ils se bagarrent, propagent des maladies et peuvent aussi agresser les chats des particuliers. Alors qu'une fois stérilisés, les chats libres forment des colonies où ils vivent tranquillement. Il est vraiment question de salubrité publique, dans l'intérêt de tous.

Aurélie Latil - Vice-présidente de l'association



Au-delà de la mission principale de lutte contre la prolifération des chats errants, grâce à la stérilisation, la vingtaine de bénévoles œuvre aussi pour les soins, l'adoption, le nourrissage et l'hygiène des animaux.

Chaque aide est la bienvenue

- En donnant de son temps
- En faisant des dons financiers
- En faisant des dons de croquettes, couvertures, plaids, draps, gamelles

N'hésitez pas à contacter Aurélie au 06 64 37 79 87 ou aurelielaonie@gmail.com, Christiane au 06 08 68 96 57, ou l'association au 07 87 32 26 28.

Une cabane pour un meilleur suivi

La subvention de 2 000€ obtenue via le fonds d'initiative écologique (FIE) de la Ville, auquel chaque association miramasséenne peut prétendre, l'association fait fabriquer et entretenir des abris pour chats errants aux Ateliers de la Crau.